

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 09.12.2021

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**
- No CAS: 7440-44-0
- Numéro CE: 231-153-3
- Numéro d'enregistrement 01-2119488894-16-0021

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aide à la filtration

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** Niederer Schneider AG
Breitenstrasse 16b
CH-8500 Frauenfeld

Tel. +41 52 235 2424
www.n-schneider.ch - info@n-schneider.ch

· **Service chargé des renseignements :** Email: info@n-schneider.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre Tox de Zurich (STIZ) : 145,
depuis l'étranger +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

- No CAS Désignation 7440-44-0 carbone
- Code(s) d'identification -
- Numéro CE: 231-153-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales :** Amener les sujets à l'air frais

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver immédiatement à l'eau.

· **après contact avec les yeux :** Protéger l'oeil intact
Enlever des lentilles de contact.
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**

(suite de la page 1)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 · **Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau
 Jet d'eau
 Mousse
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** Peut être dégagé en cas d'incendie :
 Monoxyde de carbone (CO)
 Dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 · **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 · **Autres indications** Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante
 Eviter la formation de poussière
 En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter la dispersion par courant d'air.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Aspiration du produit.
 Eviter la formation de poussière.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
 Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
 Tenir les emballages hermétiquement fermés
 Eviter la formation de poussière.
 Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
- **Préventions des incendies et des explosions:** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 · **Stockage :**
 · **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Froidement et sec campent.
 A un endroit sec et protégé de temps gardent.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
 Des ordres pour les substances dangereuses au stockage font attention.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Classe de stockage :** 11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Remarques supplémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Au travail, ne pas manger ni boire
- **Protection respiratoire :** A semblent de fais de la poussière / la vapeur / l'aérosol un masque respiratoire devait etre porté.
- **Protection des mains :** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** noir
- **Odeur :** inodore
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Le produit n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair** non applicable
- **pH à 20 °C** 8-10
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **dynamique :** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau :** insoluble
- **Pression de vapeur :** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité :** non déterminée
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation :** 420 °C
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Teneur en substances solides :** 100,0 %

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles**

- **Gaz inflammables** néant

(suite page 4)
CH-F

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**

(suite de la page 3)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Le contact avec l'agent oxydation peut causer réaction (incendie) exothermique (Ozone, oxygène liquide, chlore, oxydes à broder, peroxyde, permanganat)
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents d'oxydation forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

— CH-F —

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :	
CAS: 7440-44-0 carbone	
Oral	LD50 >2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50 >64,4 mg/l (rat) (4h)
· de la peau :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :	Irritation transitoire possible ndue aux poussières. (effet mécanique des poussières). Effet d'irritation un peu.
· Sensibilisation :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Indications toxicologiques complémentaires :	
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	Après un rang des connaissances actuel, un effet CMR n'est pas avoué.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
la substance n'est pas comprise	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications :	Le produit est non biodégradable
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes	
· Autres indications écologiques :	
· Indications générales :	En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation :	Elimination des déchets selon les définitions régionales et nationales.
· Catalogue européen des déchets	Pour ce Product, aucun numéro de clé de déchets ne peut être fixé selon un catalogue de déchets européen (EAK) car le but d'utilisation permet un classement par le consommateur d'abord.
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation :	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® A1000 Filterkohle / A1000 Filtre à charbon**

(suite de la page 5)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	No
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

la substance n'est pas comprise

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

- **Prescriptions nationales :**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

classe B (classification selon liste)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date de la version précédente:** 05.02.2020

- **Numéro de la version précédente:** 8

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**